

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 24 juin DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au Centre Technique Municipal, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Administrateur,
Conseiller municipal délégué à la
participation citoyenne et au grand âge,

Étaient présents : MM. Raoul JOUET, Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL,

Mmes Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie CARDONA-GIL, Déborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL, Jeanne POUHÉ, Lydie ROUSSEAU, Deniz YERLIKAYA,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Philippe BOUCAT,
Mme Rachida DORDAIN.

Absents non excusés :

Avai(en)t donné pouvoir : M. Philippe BOUCAT à Mme Deniz YERLIKAYA.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

24 juin 2026

DATE DE CONVOCATION

16 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

26 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

14

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

15

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Président

Délibération n° 1

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

M. Benoît BALUT, Administrateur, Conseiller municipal délégué à la participation citoyenne et au grand âge, expose au Conseil d'administration :

Avec le passage généralisé de la nomenclature budgétaire M57 il est nécessaire d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier.

Ce règlement doit être adopté à chaque renouvellement de mandature.

Au-delà du rappel du cadre budgétaire, ce règlement répond à plusieurs objectifs :

- ↳ Rappeler les principes règles de gestion financière et budgétaire,
- ↳ Fixer les modalités de gestion des crédits annuels,
- ↳ Garantir une information claire et transparentes aux élus et aux administrés sur la gestion budgétaire et financière du CCAS.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ADOPTE à l'unanimité** le Règlement Budgétaire et Financier du CCAS joint en annexe à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Marc-Antoine JAMET